

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Ville de Fontenay-le-Comte.

Contexte général

Ce compte administratif (CA) 2018 a été voté le 14 mai 2019.

1. Section de fonctionnement du budget principal

1.1. Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	CA 2017	Total budget 2018	CA 2018	%CA 2017-2018
011	charges à caractère général	3 809 934,62	3 999 552,00	3 999 526,52	5%
012	charges de personnel	8 821 302,26	9 191 938,00	8 827 858,81	0%
014	atténuations de produits	23 000,00	32 920,00	21 811,71	-5%
65	charges de gestion courante	514 670,00	592 406,00	576 203,74	12%
6574	subventions aux associations	700 490,57	572 670,00	559 816,27	-20%
66	charges financières	320 311,12	354 100,00	353 772,20	10%
67	charges exceptionnelles	28 274,97	82 368,00	59 756,23	111%
023	<i>virement à la section d'investissement</i>	0,00	209 578,58	0,00	
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	2 956 947,18	1 170 900,00	1 261 276,67	-57%
	Dépenses de fonctionnement	17 174 930,72	16 206 432,58	15 660 022,15	-9%

Les charges à caractère général sont en hausse de 200 000 € par rapport au CA 2017 soit + 5% ; elles reviennent au niveau de 2016. Mais en excluant les fluides (eau-électricité-gaz) qui se chiffrent à près d'1,1 millions d'euros, les autres charges à caractère général se maintiennent avec même une légère baisse de 1% (2017 = 2.923.600 € - 2018 = 2.901.700 €).

Les charges de personnel et les atténuations de produits se maintiennent.

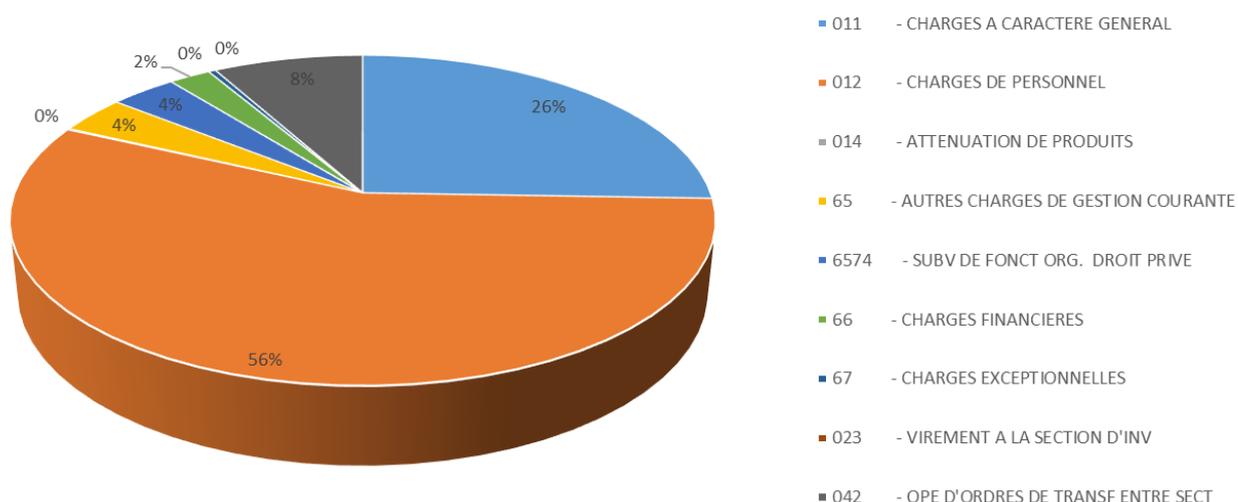
La baisse de 20 % pour les subventions aux associations correspond principalement au changement d'imputation pour la participation aux écoles privées, qui passe du 6574 vers le chapitre 65 (pour un montant de 125.000 €)

Les charges financières correspondent aux intérêts des échéances d'emprunt. Elles augmentent de 10% en raison des nouveaux emprunts contractés en cours d'année 2017.

Les charges exceptionnelles ont augmenté de 20.000 €, suite à une décision du tribunal administratif demandant l'annulation d'un titre de recette sur la non-réalisation d'aire de stationnement.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections varient en fonction des écritures des cessions qui sont passées de 1,8 millions € en 2017 à 95.000 € en 2018.

Dépenses de fonctionnement 2018



1.2. Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	CA 2017	Total budget 2018	CA 2018	%CA 2017-2018
013	atténuations de charges	80 156,87	50 000,00	47 337,90	-41%
70	produits des services, du domaine	932 979,96	889 568,40	1 023 960,88	10%
73	impôts & taxes	11 003 392,25	11 354 330,00	11 647 207,42	6%
74	dotations & participations	3 367 195,02	3 342 079,18	3 385 670,14	1%
75	autres produits de gestion courante	504 039,29	466 455,00	518 860,90	3%
76	produits financiers	4,68	0,00	252,68	5299%
77	produits exceptionnels	1 851 684,84	53 000,00	178 298,18	-90%
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	305 870,27	51 000,00	47 221,03	-85%
	Recettes de fonctionnement	18 045 323,18	16 206 432,58	16 848 809,13	

L'estimation des atténuations de charges (remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail, etc.) reste un exercice délicat. Ainsi entre 2017 et 2018, ce chapitre a baissé de 41 %, ce qui induit qu'il y a eu moins d'arrêt en 2018.

Les produits des services et du domaine (qui correspondent aux recettes générées par la restauration scolaire, les équipements culturels, les structures enfance et petite enfance, le Parcabout, etc.). L'augmentation de 10% par rapport à 2017 est principalement due à une opération de rattachement de facturation de mise à disposition de personnel à la communauté de communes.

Les impôts et taxes se décomposent ainsi :

	CA 2017	Variation par rapport à 2016
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	7 503 206,00	11%
AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES – Rôles supplémentaires	45 611,00	85%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 967 157,70	-1%
FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC)	314 716,00	6%
DROITS DE PLACE	55 397,85	12%
DROITS DE STATIONNEMENT	18 548,00	2%
TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	307 826,91	-4%
IMPOT SUR LES CERCLES ET MAISONS DE JEUX	219,97	511%

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)	102 067,54	11%
TAXE ADDITIONNELLE DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	332 456,45	-20%
	11 647 207,42	6 %

Les rôles supplémentaires sont en hausse par rapport à 2017 : déterminés par l'Etat, ces montants varient d'une année à l'autre. La TLPE baisse car les entreprises ont intérêt à réduire leur surface de publicité. L'augmentation du FPIC est entièrement compensée par la baisse de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes.

Les dotations et participations concernent essentiellement les dotations de l'Etat mais également les aides aux politiques sectorielles.

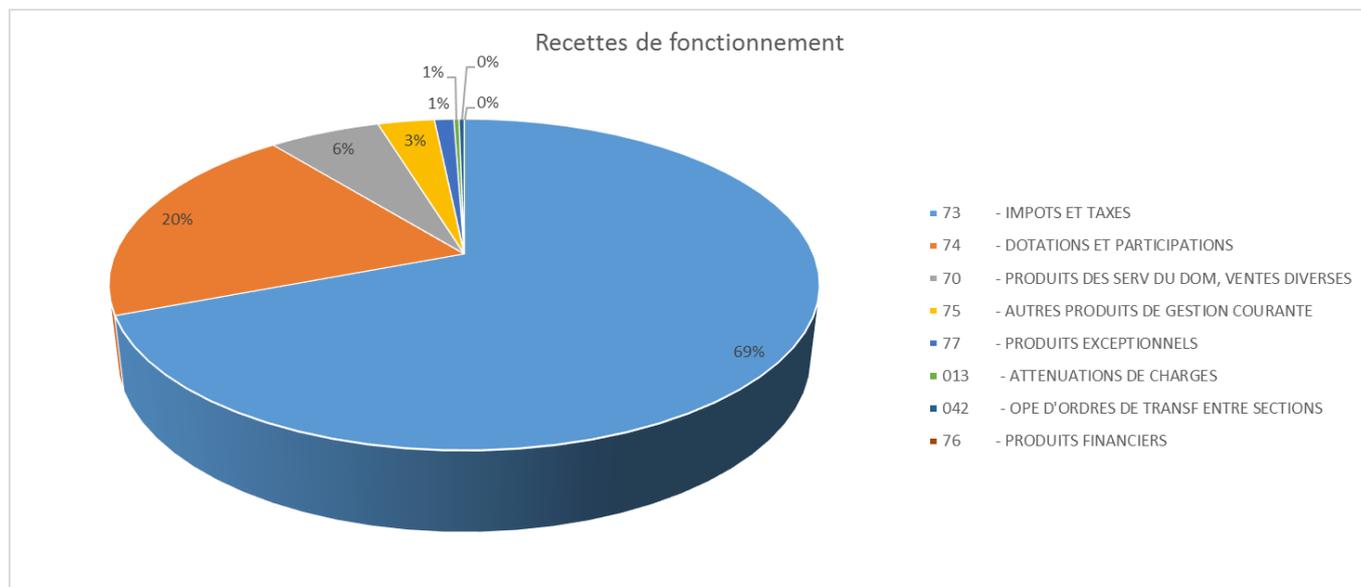
	CA 2018	Variation par rapport à 2017
DOTATION FORFAITAIRE	1 575 937,00	-2%
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	338 819,00	14%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	350 436,00	8%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	184 728,00	0%
FCTVA	12 049,37	15%
D.G.D.	6 000,00	
AUTRES	45 066,66	-73%
REGIONS	3 500,00	248%
DEPARTEMENTS	15 585,25	16%
AUTRES COMMUNES	3 249,20	
GFP DE RATTACHEMENT	69 343,24	
AUTRES GROUPEMENTS	263,33	
AUTRES ORGANISMES	327 213,29	3%
COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	560,00	
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	0,00	-100%
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	40 692,00	-5%
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	391 395,00	4%
AUTRES	0,00	-100%
DOTATION DE RECENSEMENT	2 624,00	-3%
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	17 160,00	71%
AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	1 048,80	
	3385670,14	1%

La DGF (Dotation globale de fonctionnement) est en légère hausse entre 2017 et 2018 (2%). Mais depuis 2013, elle accuse une baisse totale de 30 % (3,3 millions € 2013 à 2,4 en 2018).

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles (locations) qui progressent.

Les produits exceptionnels comprennent les remboursements des sinistres par les assurances mais également les produits des ventes mobilières et immobilières (inscrites au budget primitif en investissement (chapitre 024) mais comptablement réalisés en fonctionnement). L'année 2017, avec la vente du Centre Services Entreprises et de l'Atelier relais modulaire 15 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée explique la baisse de 90 % de ces produits exceptionnels en 2018.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement elles-mêmes amorties ainsi que les moins-values d'actif en cas de cession.



2. Section d'investissement du budget principal

2.1. Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	CA 2017	Total budget 2018	CA 2018	%CA 2017-2018
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 556 681,72	190 989,12	190 989,12	-93%
020	DEPENSES IMPREVUES		49 000,00	0,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	59 475,72	0,00	0,00	-100%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	913 791,87	1 126 500,00	1 125 780,77	23%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	486 848,00	878 492,90	747 749,00	54%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	125 225,10	242 006,32	110 733,77	-12%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 123 413,55	1 788 146,10	1 257 858,93	-41%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 288 753,08	5 807 585,70	3 905 688,65	-26%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 000,00	1 000,00	
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		12 000,00	0,00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANS ENTRE SECTIONS	305 870,27	51 000,00	47 221,03	-85%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	681 222,39	1 344 203,00	993 723,82	46%
	Dépenses d'investissement	12 541 281,70	11 490 923,14	8 380 745,09	-33%

Le résultat reporté reprend le delta entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice précédent, 2017. Il est financé par l'excédent de fonctionnement capitalisé au chapitre 10 en recettes d'investissement.

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts. Ces remboursements ont augmenté car de nouveaux emprunts ont été contractés en 2017.

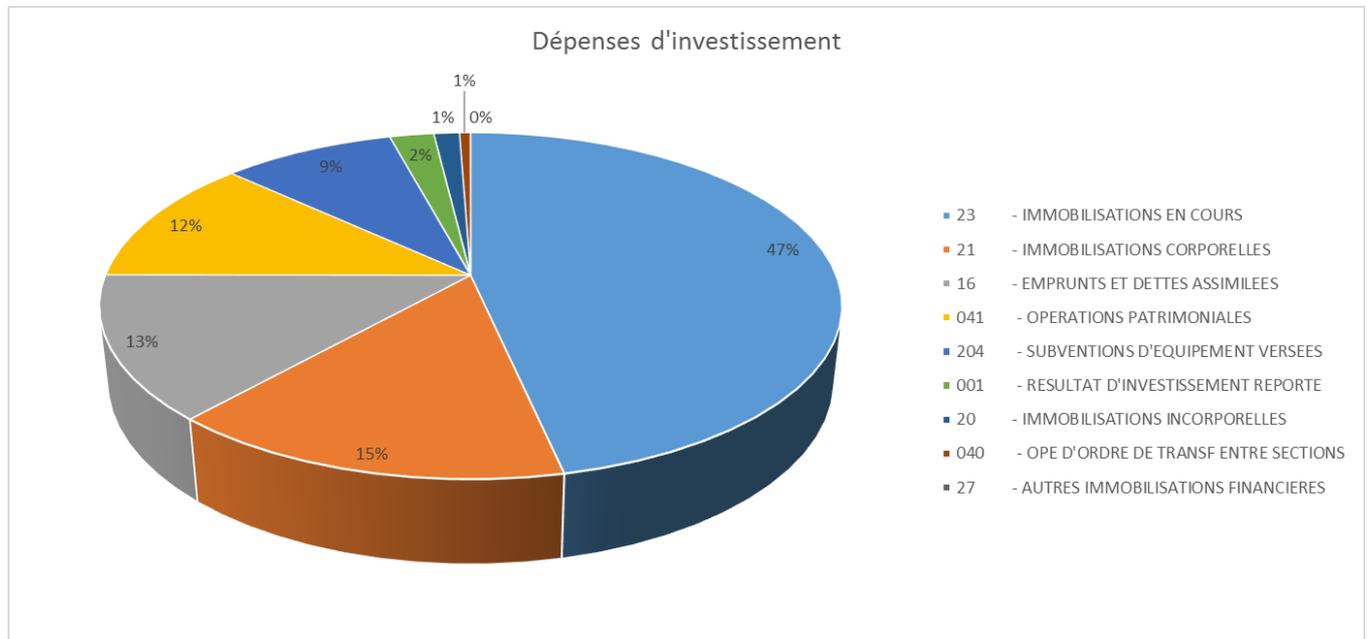
Les dépenses des chapitres 204, 20, 21 et 23 correspondent aux programmes d'investissement portés dans les différents secteurs de l'action municipale. Elles sont en baisse, car la plupart des grands projets arrive à son terme.

- Halles / place Chevolleau
- TransfontenaYsienne
- Ecole Florence-Arthaud
- Sécurisation des écoles
- Equipements des écoles (jeux, matériel informatique...)
- Eglises Notre-Dame et Saint-Jean
- Pôle Economie sociale et solidaire
- Accessibilité des bâtiments publics
- Voirie

- Subventions Secteur sauvegardé
- Participation containers enterrés
- Réaménagement des jardins des Horts
- Moyens affectés aux services (véhicules Espaces verts, Centre technique, équipe ménage...)

Le chapitre 040 correspond à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement elles-mêmes amorties.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.



2.2. Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	CA 2017	Total budget 2018	CA 2018	%CA 2017-2018
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 615 586,38	1 690 392,46	2 129 054,79	-19%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 094 362,26	3 201 340,49	888 764,23	-19%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 002 174,37	3 462 508,61	2 700 900,00	-46%
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		12 000,00	0,00	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	400 000,00	0,00	
040	OPE D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	2 956 947,18	1 170 900,00	1 261 276,67	-57%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	681 222,39	1 344 203,00	993 723,82	46%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	209 578,58	0,00	
Recettes d'investissement		12 350 292,58	11 490 923,14	7 973 719,51	-35%

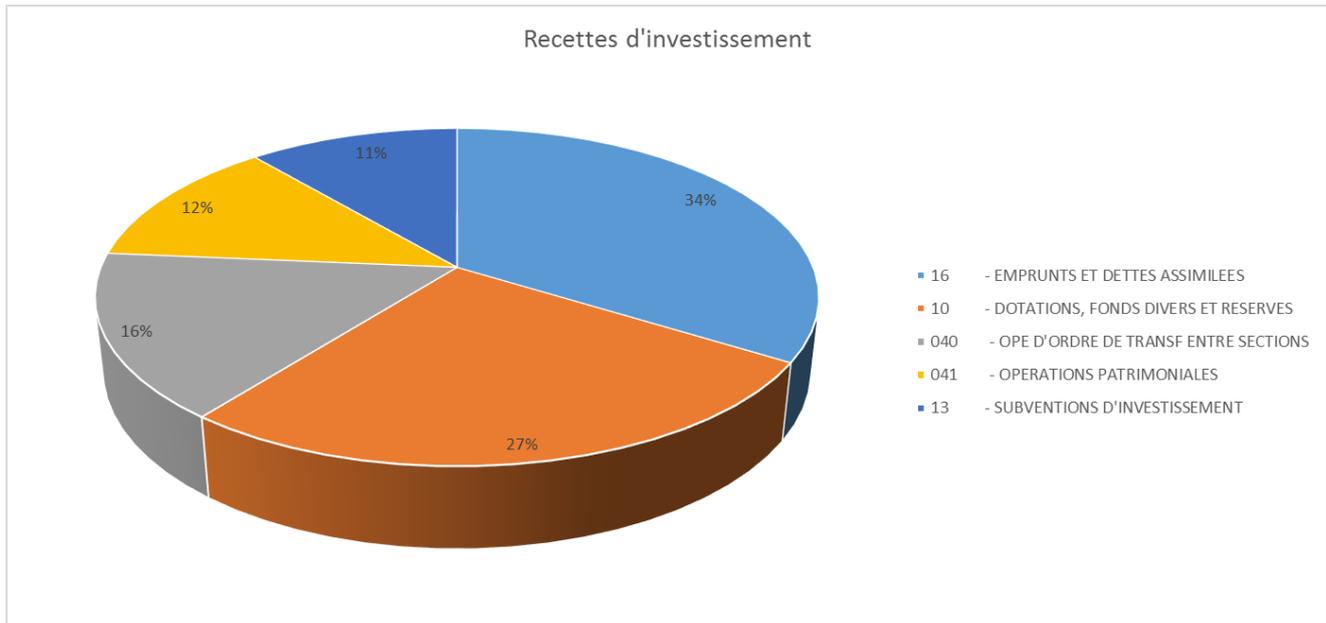
Le chapitre 10 comprend les produits de FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et de taxe d'aménagement.

Le chapitre 13 comprend les subventions obtenues pour la réalisation des grands projets de l'année (réhabilitation des Halles et de la place Jean-Chevolleau, TransfontenaYsienne, école Florence-Arthaud, sécurisation des écoles, églises, Pôle économie sociale et solidaire). La prévision du budget 2018 envisageait la « récupération » de plusieurs subventions mais celles-ci ont dues être reportées à 2019 ; les DGD n'étant pas finalisés.

Le chapitre 16 correspond à l'emprunt contracté pour financer les opérations d'équipement.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées principalement aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.

Le chapitre 040 représente l'amortissement des dépenses d'équipement opérées les années précédentes, et les écritures de sortie de l'actif lors de cession.

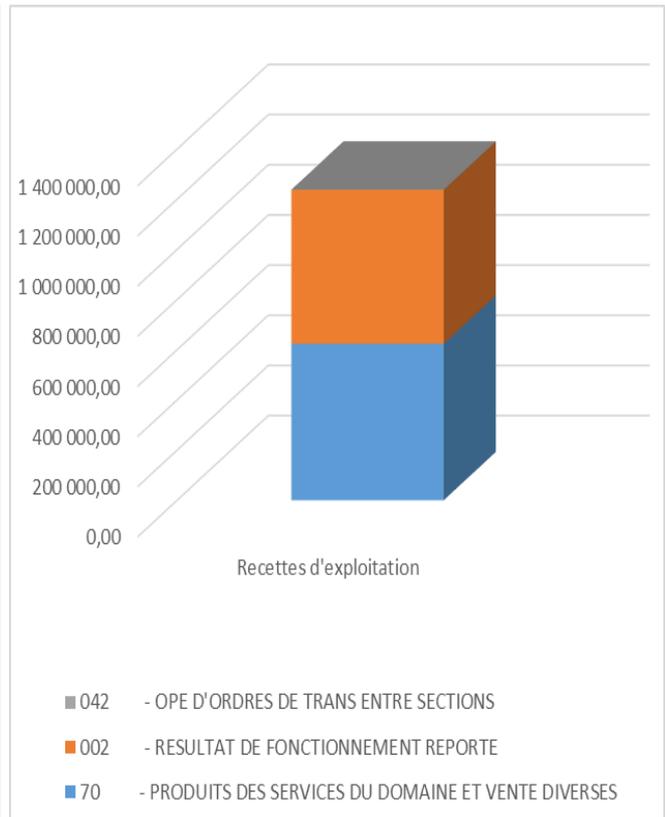
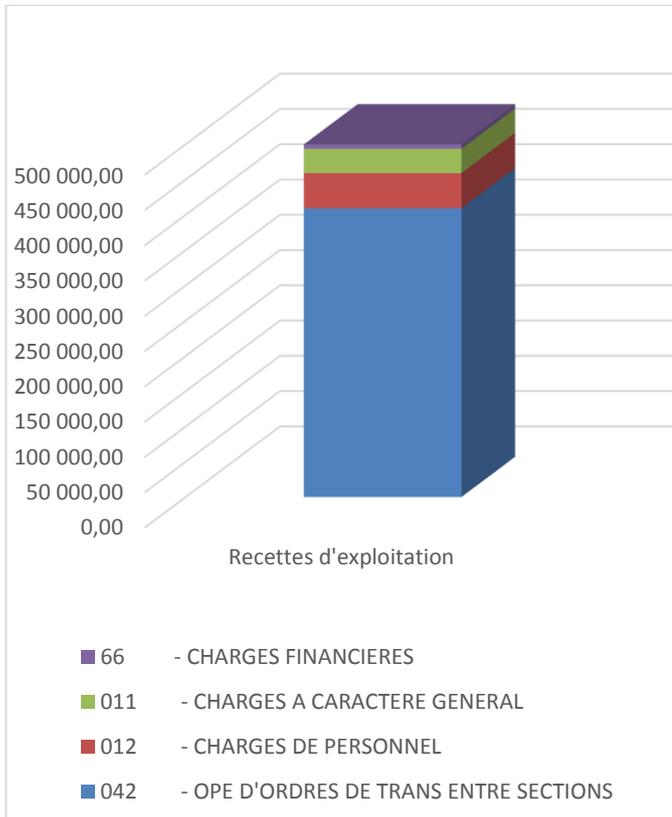


3. Budget annexe : Assainissement

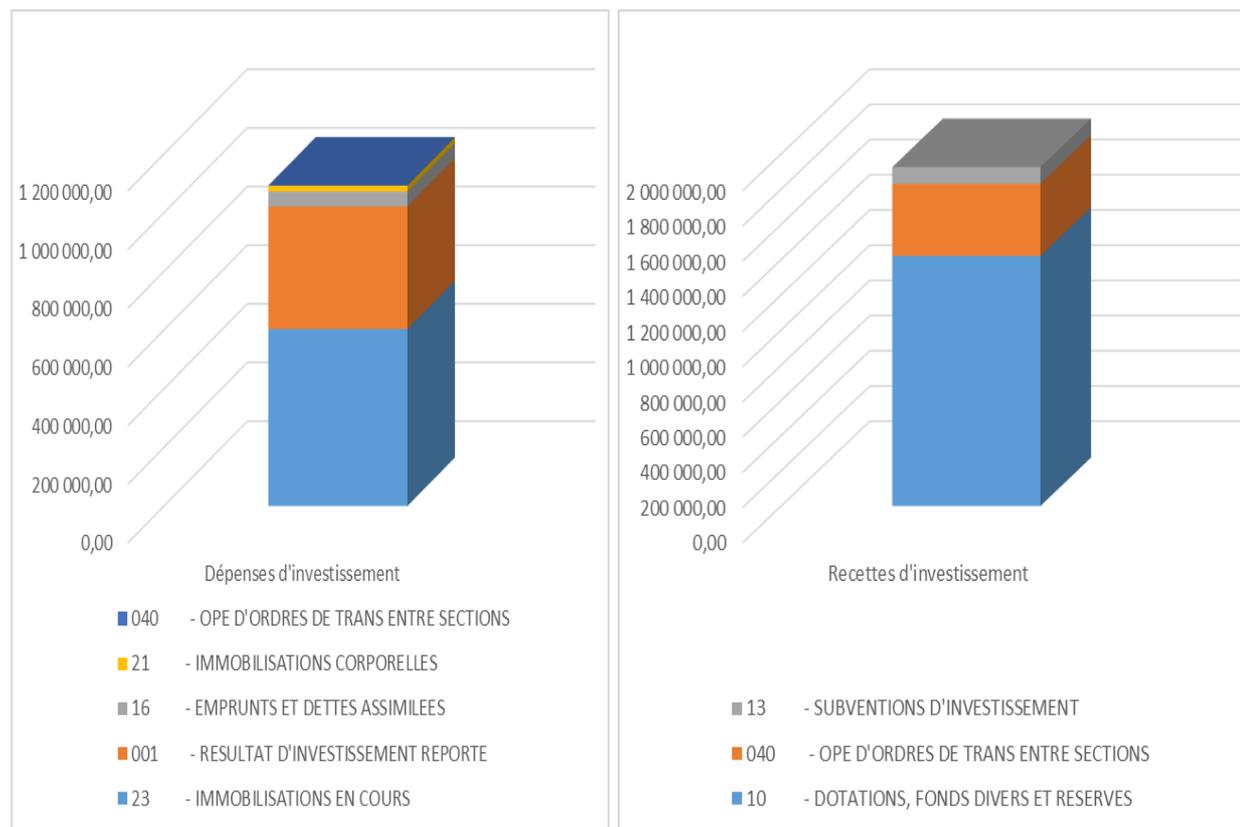
L'assainissement est géré en budget à part car il s'agit d'un SPIC, Service public industriel et commercial, et qu'à ce titre il doit être autonome, financé par les seuls usagers et non les contribuables.

Le budget annexe s'est traduit en 2018 par :

- En section d'exploitation :
 - 499 767,25 € de dépenses
 - Pour 1 238 127,70 € de recettes dont 613 674,04 € d'excédent de l'année 2017. Cet excédent autofinance les travaux d'amélioration du réseau et évite ainsi le recours à l'emprunt.
- En investissement :
 - 1 092 592,07 € de dépenses
 - Pour 1 925 541,26 € de recettes.



La section d'exploitation comprend en dépenses les moyens affectés au suivi de la délégation de service public et des travaux d'entretien du réseau d'assainissement et de la station, l'amortissement des investissements faits sur le réseau et le remboursement des intérêts des emprunts contractés auparavant et en recettes les redevances acquittées par les usagers, l'amortissement des subventions d'équipement reçues et l'excédent de l'année précédente.



Les dépenses d'investissement représentent les opérations menées sur les réseaux (immobilisations en cours) ainsi que le remboursement du capital emprunté pour les financer sur les exercices précédents et les opérations d'ordres. Les subventions de l'agence de l'eau, l'autofinancement (amortissement) et le résultat de l'exercice précédent constituent les recettes d'investissement. A noter : le rattrapage de FCTVA sur 5 ans qui accroît considérablement les recettes d'investissement (chapitre 10), et qui « provoque » un excédent d'investissement. Cet excédent va permettre de financer de gros travaux d'assainissement prévus en 2019.